

## **Nouvelle norme canadienne publiée par le BNQ sur les produits à contenu de plastique recyclé**

**Québec, le 23 août 2023** — Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) publie la norme CAN/BNQ 3840-100 *Produits à contenu de plastique recyclé* qui vise à garantir un contenu en matière plastique recyclée dans les nouveaux produits fabriqués au Canada. L'objectif est de soutenir et encourager un changement positif tout au long de la chaîne de valeur du plastique afin que les plastiques continuent d'être utilisés dans le cadre d'une économie circulaire.

Considérant les impacts environnementaux résultant de la pollution plastique, il est crucial, sur les plans environnemental et économique, de faire en sorte que les matières plastiques trouvent une seconde vie utile. Les résines plastiques font partie intégrante des sociétés modernes. Leurs propriétés mécaniques et chimiques, notamment leur légèreté et leur durabilité, les rendent idéales pour une multitude d'applications essentielles. Cependant, encore aujourd'hui au Canada, la grande majorité des emballages et des produits en plastique utilisés par les consommateurs et les entreprises ne sont pas recyclés.

Cette nouvelle Norme nationale du Canada (NNC) vise à répondre aux besoins de l'industrie, des consommateurs et des autorités réglementaires, et s'applique à toutes les entreprises effectuant le recyclage des plastiques (recycleurs), le tri des plastiques (centres de tri), la manipulation des plastiques (emballeurs), la transformation des plastiques (fabricants) ainsi que les détenteurs de marque de produits comportant des plastiques et qui les incorporent dans un nouveau produit.

La norme spécifie notamment les exigences pour déterminer le contenu en plastique recyclé introduit dans le processus de production du produit fini et les procédures de traçabilité des produits à contenu de plastique recyclé entrant dans la chaîne d'approvisionnement. Elle établit les exigences de base pour la classification des produits en fonction de leur provenance et de leur traitement. Enfin, elle a été élaborée pour servir de référence dans le cadre d'activités de certification des produits visés.

« Les entreprises s'efforcent d'inclure une proportion accrue de plastique recyclé dans les produits manufacturés, et les gouvernements envisagent de rendre obligatoire l'utilisation de contenu recyclé dans certains produits. Il sera donc essentiel de disposer d'une méthode normalisée pour calculer et vérifier le contenu recyclé des produits. Cette nouvelle norme consensuelle, conjuguée à des règles de certification, garantira des conditions de concurrence équitables pour les industries qui les adoptent, et donnera aux consommateurs la confiance dans l'étiquetage inhérent au contenu recyclé des produits. »

- Isabelle Landry, directrice principale, Bureau de normalisation du Québec

« Chaque année, le Canada produit environ trois millions de tonnes de déchets plastiques, dont seulement 9 % sont recyclés. Si le pays se mobilise pour réduire les déchets, les lacunes du système et les différences entre les produits recyclés représentent des obstacles. D'où la pertinence de la nouvelle Norme nationale du Canada, qui facilite la mesure et la vérification des composantes recyclées dans les produits en plastique : elle permet au consommateur de s'orienter vers des produits contenant des plastiques recyclés et aux vendeurs de mettre en valeur les composantes recyclées de leurs produits de manière crédible. »

- Pierre Bilodeau, vice-président, Stratégie et engagement des intervenants et vice-président par intérim, Normes et relations internationales, Conseil canadien des normes

La norme CAN/BNQ 3840-100 *Produits à contenu de plastique recyclé* est disponible gratuitement dans le site Web du BNQ : <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/environnement/produits-a-contenu-de-plastique-recycle.html>.

### **À propos du BNQ**

Le BNQ, une unité d'affaires d'Investissement Québec, est l'organisme de référence pour les normes et la certification au Québec. Il développe des normes consensuelles et des protocoles de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

Pour plus d'information sur le BNQ : [bnq.qc.ca](http://bnq.qc.ca)

-30-

### **Information :**

Vincent Pivin

Bureau de normalisation du Québec

[medias@bnq.qc.ca](mailto:medias@bnq.qc.ca)